



## Annexe D

### **Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières**

**23 – 25 janvier 2019**

Sous le Haut Patronage de **Son Excellence Monsieur Idriss Déby ITNO**, Président de la République du Tchad,

La Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) assurée par le Royaume de Belgique, en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Tchad, organise une conférence sur le thème central :

**« Menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique Équatoriale pour ses aires naturelles protégées et leurs populations riveraines : Analyse et plan d'actions »**

**Sont invités à cette conférence :**

- Les Ministres en Charge de la Défense et Sécurité du territoire ;
- Les Ministres des Autorités des Aires Protégées ;
- Les Ministres en charge de l'Élevage et des Productions animales du Tchad et du Niger ;
- Les organisations régionales et les partenaires techniques et financiers dédiés aux questions de la conservation de la faune et de la lutte anti-braconnage : l'Afrique du Sud, l'Allemagne (GIZ, KFW), la France, la Norvège, le Royaume Uni, l'UA, l'UE, US (USAID, USFWS), la CEEAC, la COMIFAC, CEDEAO, UEMOA, ONU Afrique, UNOCA, IGAD, CILSS, OCFSA, INTERPOL, UNODC, African Parks, AWF, TRAFFIC, WWF, IUCN, la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, CBLT, CEDEVIRHA ....

Les pays concernés sont **Cameroun, Niger, RCA, RDC, Soudan, Soudan du Sud, Tchad.**

## Termes de Référence (TDR) de la conférence

### 1. Contexte et justification

Le braconnage se limitait il y a quelques décennies à une chasse de subsistance, ou tout au plus à une petite chasse commerciale pour alimenter le marché local en protéines animales. De nos jours, le braconnage des grands mammifères est beaucoup plus motivé par la demande internationale d'ivoire et d'autres trophées d'espèces protégées.

Selon une étude de la CITES, le braconnage des éléphants pour leur ivoire est lié de manière croissante aux réseaux criminels organisés, et dans certains cas, aux rebellions armées. C'est pourquoi la protection de la faune n'est plus aujourd'hui une simple question de conservation de la biodiversité. Elle est devenue une véritable question de sécurité nationale et internationale.

Selon le Directeur Général de l'UNDOC, Mr Fedodov, « le commerce illicite des espèces sauvages est une forme de criminalité organisée, comme le trafic de stupéfiants, d'armes et d'êtres humains, qui engendrent des conséquences négatives sur la sécurité et le développement ». Le trafic des produits de la faune se situe aujourd'hui au 4ème rang des criminalités internationalement reconnues après le trafic des drogues, la contrefaçon et la traite des êtres humains.

Aujourd'hui l'on constate que dans certains pays du Bassin du Congo, notamment le Cameroun, le Tchad, la RCA, et la RDC, des systèmes de braconnage transfrontaliers de plus en plus sophistiqués sont développés, dans lesquels sont parfois impliqués des groupes de pasteurs transhumants armés. Les écogardes des aires protégées ne pouvant plus agir seuls contre ces menaces, il est indispensable qu'ils reçoivent l'appui de l'armée et des forces de l'ordre des différents pays concernés.

Ces modèles de prédation criminelle organisée qui ont pris place dans la sous-région, requièrent dès lors des réponses concertées au plus haut niveau politique, et une coopération accrue associant les forces de défense et de sécurité des pays concernés et les services des aires protégées, tant au niveau national que transfrontalier.

Le cas de Garamba, Chinko, Bouba Ndjijida et Binder-Léré a démontré l'ampleur que prennent les opérations sophistiquées de braconnage au Cameroun, en RCA et au Nord de la RDC, ces aires de conservation risquant de devenir des sanctuaires pour des groupes armés dotés d'une forte autonomie financière et opérationnelle.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a d'ailleurs reconnu que le trafic des espèces sauvages en Afrique centrale alimentait les conflits et menaçait la sécurité régionale et nationale, car il constitue une source de financement pour les milices et groupes terroristes.

Ce même constat a été fait par les organisations sous-régionales, comme la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC).

Aussi les initiatives mentionnées ci-dessous ont été prises face à la criminalité environnementale en générale et à la lutte contre la criminalité faunique, notamment celle des grands mammifères dont les éléphants.

Il s'agit de :

- la création d'un Sous-Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGTAPFS) (Juin 2012);
- l'élaboration du Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune Sauvage (PAPELCAF) porté par la COMIFAC (février 2012) ;
- la Déclaration des Ministres de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale(CEEAC) sur la lutte contre le braconnage en Afrique centrale à Yaoundé et le Plan d'Action d'Urgence régional de la Lutte anti-braconnage (PAULAB) en zone de savane et de forêt (mars 2013) ;
- le Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (PEXULAB) ;
- la signature de l'Accord de Coopération Tripartite entre le Cameroun, la RCA et le Tchad relatif à la lutte anti-braconnage transfrontalière (Novembre 2013)
- l'élaboration de la Stratégie de l'Union Africaine sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la flore et de la faune (mai 2015) ;
- la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur la sécurité des ressources naturelles, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale (Juillet 2017);
- la mise en place d'une plateforme d'échange d'information sur la criminalité faunique (Africa TWIX);
- l'organisation du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), Plan d'action de Johannesburg (2016-2018)
- La signature du protocole transfrontalier entre le Cameroun, la RCA et le Tchad de mars 2018.
- L'organisation de la réunion conjointe de haut niveau des Ministres chargés de la sécurité et de l'élevage / Agriculture sur le pastoralisme et la transhumance à Abuja au Nigéria le 26 avril 2018.

De même, la Conférence s'appuiera sur l'ensemble des efforts internationaux en la matière, notamment la London 2018 Illegal Wildlife Trade Conférence (oct. 2018) à la suite du sommet de Paris sur le Wildlife en décembre 2013, la « London wildlife conference de 2014 », en passant par Kasane en 2013 et 2015, Washington de août 2015, Hanoi en 2016.

Malgré cette volonté politique, et en dépit des actions menées, le braconnage et le commerce illégal des produits fauniques (ivoire, etc.) ont pris des proportions inquiétantes et affectent dangereusement les espèces vulnérables, notamment les éléphants et les grands singes en Afrique centrale. Ce phénomène de grand braconnage constitue une menace réelle de la paix et la sécurité en Afrique centrale.

En raison des enjeux à la fois politiques, diplomatiques, juridiques, sécuritaires, écologiques, socio-économiques et culturels, la Conférence devra réunir les Ministres en charge de la Défense, des aires protégées, et de l'élevage.

## **2. Objectifs de la réunion de haut niveau**

Face à l'activité accrue de groupes armés qui se déplacent entre le sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique équatoriale, et qui s'y livrent au braconnage et autres activités criminelles, il est urgent de concevoir et de concrétiser des programmes et projets d'action transfrontaliers, notamment pour encadrer les pasteurs transhumants.

L'objectif général visé par la réunion de haut niveau de N'Djamena est d'analyser la nature et l'ampleur de la menace et adopter une feuille de route programmatique et opérationnelle tant au niveau régional que national pour faire répondre à cette préoccupation.

De façon spécifique, il sera question de :

1. Identifier les menaces que les groupes armés se déplaçant dans la sous-région font peser sur la biodiversité présente dans les aires protégées et sur les populations riveraines ;
2. Élaborer des programmes d'action transfrontaliers contre ces menaces ;
3. Identifier les sources de financements potentiels pour la mise en œuvre de ces programmes.
4. Formuler une Déclaration qui marquera la volonté exprimée des Ministres des pays concernés de faire face à la menace que représentent les groupes armés pour les aires protégées et les populations riveraines.

## **3. Déroulement**

Placé sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO Président Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad, la Conférence de N'Djamena se déroulera sur 3 jours, structurés en deux phases :

- **Jours 1 et 2** (23 et 24 janvier 2019) - réunion des experts et des partenaires techniques et financiers ;
- **Jour 3** (25 janvier 2019) - segment politique de haut niveau incluant les Ministres (en huis clos).

La conférence est organisée par la Facilitation du PFBC assurée par le Royaume de Belgique, en collaboration avec :

- La République du Tchad
- La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

La Conférence sera financée par la Coopération allemande et d'autres bailleurs de fonds à identifier.